

Tarifs de la restauration scolaire et des activités périscolaires

Les tarifs des différentes activités sont fixés par le Conseil Municipal.

Rappels :

- Selon le nouveau règlement intérieur (délibération n° 2019/2647 adopté en Conseil Municipal du 19 Décembre 2019), toute réservation faite hors-délai (délai fixé à 72 heures) sera facturée avec une majoration de 30%. Toute annulation faite hors délai sera facturée au tarif complet.
- Pour les vacances scolaires, le tarif du repas n'est pas inclus dans la prestation.

À compter du 1^{er} janvier 2021, les tarifs sont fixés comme suit en fonction de la valeur du quotient familial :

	PERISCOLAIRE		MERCREDI / VACANCES		RESTAURATION
	Accueil matin	Accueil soir	journée	Demi-journée	repas
Tranche 1 De 211 € à 632 €	de 0.12 € à 0.51 €	de 0.46 € à 1.12 €	de 1.65 € à 4.08 €	de 0.83 € à 2.04 €	De 1.00 € à 2.63 €
Tranche 2 De 632 € à 923 €	de 0.51 € à 0.86 €	de 1.12 € à 1.59 €	de 4.08 € à 5.39 €	de 2.04 € à 2.69 €	De 2.52 € à 3.32 €
Tranche 3 De 923 € à 1 144 €	de 0.86 € à 1.29 €	de 1.59 € à 1.92 €	de 5.39 € à 5.93 €	de 2.69 € à 2.97 €	De 3.32 € à 3.93 €
Tranche 4 De 1 144 € à 1 417 €	de 1.29 € à 1.59 €	de 1.92 € à 2.15 €	de 5.93 € à 6.49 €	de 2.97 € à 3.24 €	De 3.93 € à 4.52 €
Tranche 5 De 1 417€ à 1 900 €	de 1.59 € à 1.80 €	de 2.15 € à 2.48 €	de 6.49 € à 8.14 €	de 3.24 € à 4.07 €	De 4.52 € à 4.90 €
Tranche 6 De 1 900 € à 2 376 €	de 1.80 € à 2.04 €	de 2.48 € à 2.83 €	de 8.14 € à 8.58 €	de 4.07 € à 4.29 €	De 4.90 € à 5.92 €